



COMMUNE DE SAINT-PREX

Service de l'urbanisme et des infrastructures (SUI)
Chemin de Penguey 1A
Case postale 51
1162 Saint-Prex
021 823 01 04
www.saint-prex.ch
sui@st-prex.ch

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TEINTES ET MATÉRIAUX

SITUATION

Adresse, localité :

N° Parcelle / n° ECA :

N° de dossier :

REQUÉRANT

Entreprise / nom, prénom :

Adresse, localité :

N° de téléphone :

Adresse de messagerie :

Signature :

PROPRIÉTAIRE Idem que requérant

Entreprise / nom, prénom :

Adresse, localité :

N° de téléphone :

Adresse de messagerie :

Signature :

DESTINATAIRE DE LA FACTURE

Requéant Propriétaire

Autre :

.....

DESCRIPTION DES TRAVAUX

POSE D'ECHAFAUDAGES OUI NON

TEINTES

Partie de construction	Matériaux	Couleur (NCS /RAL)	Aspect (brillant, mat, satiné)

LA DEMANDE D'AUTORISATION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- De photographies de l'état existant
- D'échantillons des teintes (si vous en possédez)

Tous les projets situés dans la zone de la Vieille Ville sont soumis à un examen préliminaire par la Commission consultative d'urbanisme (CCU).

BASES LÉGALES

- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
- Règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions (RPGA)